

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

INFORMATION GÉNÉRALE

Nom du (des) requérant(s)	_____		
Êtes-vous propriétaire?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Si non, procuration?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Adresse postale	_____		
Numéro de téléphone (maison)	(____)	_____	
Numéro de téléphone (bureau)	(____)	_____	
Numéro de téléphone (cellulaire)	(____)	_____	
Numéro de télécopieur	(____)	_____	

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Emplacement du projet si autre que l'adresse postale	_____		
Numéro (s) de lot (s)	_____		
Numéro de matricule	_____		
Est-ce un terrain riverain à un lac / cours d'eau ou milieu humide?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

NATURE DE LA DEMANDE

Description du projet et raison (s) de la demande de dérogation mineure : _____



DOCUMENTS REQUIS

Assurez-vous que tous les documents et renseignements nécessaires accompagnent votre demande (cochez)

- Une procuration signée du propriétaire permettant au demandeur de faire une demande de permis en son nom;
- Le formulaire de demande dûment rempli;
- Marges de recul pour un bâtiment déjà construit : fournir un certificat de localisation exécuté et signé par un arpenteur-géomètre;
- Marges de recul pour un bâtiment projeté : fournir un plan d'implantation exécuté et signé par un arpenteur-géomètre;
- Paiement des frais de la demande (250,00 \$). Ces frais d'étude ne seront pas remboursés par la Ville, et ce, quelle que soit sa décision;
- Tout autre document pertinent selon la demande (photos, permis, etc).

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

RAPPEL : LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

- ↪ Une dérogation ne peut porter sur un usage ou sur la densité d'occupation du sol;
- ↪ Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- ↪ Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil doivent analyser toute demande de dérogation à la lumière des quatre (4) critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Par conséquent; une dérogation peut être accordée seulement :
 1. si l'application du règlement de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
 2. si elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
 3. si elle respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
 4. si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis de construction.
- ↪ Seul le Conseil municipal a toute la discrétion du caractère mineur ou majeur de la demande.

À L'USAGE DE LA VILLE

Coût exigible (250 \$) payé le _____ Reçu no : _____

Recommandation du CCU No de résolution : _____

Décision du Conseil municipal No de résolution : _____

Refusée Acceptée

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire situé au 300, boulevard Albiny-Paquette Mont-Laurier ☎ (819) 623-1221 poste 600

